



République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	09 Novembre 2018	Séance du : 23 Novembre 2018
	<u>Votes : 33</u>	L'An Deux Mille dix-huit, le 23 Novembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 25	Pour : 33	
Absents : 12	Contre :	
Représentés : 8	Abstention :	

Etaient présents : Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), , M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle)

Absents représentés : M. Claude REVEL (Canet) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan)

Absents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Marc FAVIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), Mme Berthe BARRE (Ceyras), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc), M. Eric VIDAL (Villeneuve)

Objet : Réseau Jeun'Hérault – Reconduction de la convention de partenariat avec le Département de l'Hérault

Monsieur Bardeau rappelle que le Département de l'Hérault est particulièrement attentif à l'évolution de la jeunesse héraultaise en favorisant sur les territoires les dynamiques d'initiative, de responsabilisation et de participation des jeunes en vue de faciliter leurs parcours vers l'autonomie et l'âge adulte.

A ce titre, le dispositif du PLAJH (Partenariat Local d'Action Jeunesse de l'Hérault) constitue depuis plusieurs années un pivot territorial déterminant pour la consolidation des politiques « Jeunesse » locales. Ce mode d'accompagnement a permis de trouver des réponses adaptées et coordonnées aux besoins des jeunes.

Il a aussi autorisé les liens privilégiés entre le Département et les territoires, en faisant converger les modes d'interventions.

Monsieur Bardeau informe les membres du Conseil communautaire que le réseau Jeun'Hérault permet de capitaliser la dynamique créée avec les PLAJH et répond notamment à ce souci d'accompagnement durable, favorisant la poursuite d'un travail coordonné entre les acteurs.

La Communauté de communes du Clermontais a conclu une convention de partenariat avec le Département de l'Hérault en 2008 permettant de créer avec les acteurs concernés, un espace fédérateur qui renforce la dynamique globale autour des grands enjeux liés aux besoins des jeunes, et garantit la mise en synergie des politiques territoriales en faveur de la jeunesse.

Compte tenu de l'évolution de ces besoins, cette convention doit évoluer et être renouvelée.

Ainsi, la Communauté s'engagera au travers de cette convention à être notamment :

- Acteur de la réflexion sur les problématiques jeunesse,
- Être force de proposition pour le développement d'actions innovantes ou modélisables,
- Mutualiser les ressources, compétences et outils de connaissance dont elle dispose,

Et désormais aussi à :

- Respecter les principes et valeurs de la charte Jeun 'Hérault,
- S'impliquer dans la mise en oeuvre de projets jeunesse structurants ou de dimension départementale,
- Participer à des démarches collectives de consolidation des connaissances,

Le Département, quant à lui, s'engage à :

- Proposer des démarches collectives fédérant les membres autour de réponses adaptées,
- Mettre à disposition des membres des outils ou moyens d'observation territoriaux,
- Soutenir et accompagner le réseau Jeun 'Hérault et l'action de ses membres,

Et désormais aussi à :

- Piloter le fonctionnement et les travaux du réseau Jeun'Hérault,
- Animer la réflexion des problématiques jeunesse du territoire héraultais,
- Mobiliser en tant que de besoin ses moyens d'intervention territorialisés.

Monsieur Bardeau propose aux membres du Conseil communautaire d'approuver la convention dont le projet est joint en annexe.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Bardeau et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention dont le projet est joint en annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontois,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HERAULT' at the bottom, with a central emblem featuring a sun and a building.

Jean-Claude LACROIX